

Tempus Omnia Revelat – Acte 2...



au service des techniciens,
agents de maîtrise,
Ingénieurs et cadres

CFE-CGC TOTAL UES Amont-Global Services-Holding



juillet 2017

Coordinations syndicales, mais de quoi parle-t-on ?

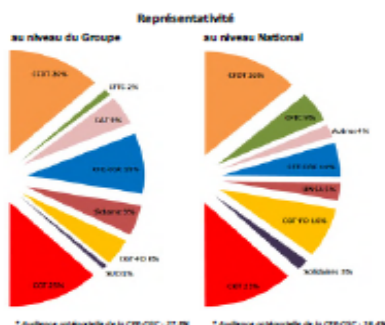
Récemment le Sictame (syndicat uniquement présent chez Total) a diffusé un tract visant à dénoncer certains « avantages » qui seraient attribués aux coordinateurs CFDT et CFE-CGC ainsi qu'au secrétaire du Comité Européen.

Coordinateur, de qui parle-t-on ?

Un coordinateur est désigné par son syndicat. Il est le « chef » de l'Organisation Syndicale présente dans l'entreprise et l'interlocuteur privilégié de la Direction Générale de Total. Pour avoir accès à une coordination et donc pouvoir désigner un coordinateur, une organisation syndicale doit être représentative à l'échelle du Groupe ou au niveau national.

A ce jour chez Total, seules 5 Organisations Syndicales disposent d'une coordination :

La CFDT, la CGT, la CFTC, FO et la CFE-CGC.



Aménagement de poste, de quoi parle-t-on ?

Les coordinateurs qui habitent en province sont amenés à passer beaucoup de temps au siège à La Défense. Ils sont alors hébergés à l'hôtel ou en appartement si cela revient moins cher, avec prise en charge de leurs frais de mission.

Pourquoi de tels aménagements ?

La Direction n'a pas à choisir qui sont ses interlocuteurs (c'est chaque syndicat qui désigne le coordinateur). La Direction ne peut donc les muter d'office au siège. En revanche, elle doit aménager leur venue et leurs déplacements.

L'indépendance des ces coordinateurs « logés » est-elle menacée ?

Leur indépendance serait menacée s'il y avait un enrichissement personnel. Etre logé n'en est pas un puisque les coordinateurs consentent à leur charge les frais liés à leur logement en province. Comme tout salarié en mission, les coordinateurs sont remboursés sur note de frais suivant les règles en vigueur dans le Groupe.

Mais alors pourquoi tout ce « ramdam » de la part du Sictame ?

A l'inverse des 5 autres Organisations Syndicales qui ont accès à une coordination, le Sictame s'agace peut-être de ne pas remplir les conditions de représentativité pour en disposer.

Vous trouverez via le lien ci-dessous, la réponse de l'employeur suite au courrier et au tract du Sictame à ce sujet.
[Courrier Direction au Sictame](#)

En cette période difficile pour notre entreprise (situation économique, réorganisations,...) la CFE-CGC regrette que certaines OS cherchent à faire le buzz en dénigrant les autres. Nous estimons que les OS ont mieux à faire et restons concentrés sur notre rôle de représentation et de défense des salariés. Pour la CFE-CGC, chaque Organisation Syndicale a sa place dans l'entreprise et il revient aux salariés de choisir lors des élections la plus à même de les représenter. C'est pourquoi la CFE-CGC continuera de respecter toutes les OS quelle que soit leur sensibilité ou leur façon d'agir.



Le site Intranet CFE-CGC TOTAL UES AGSH : WAT les RH & moi - Organisations syndicales - CFE-CGC

Contacts CFE-CGC

Tour Coupole : Barbara Biot - Arnaud Brunet
CSTJF : Dominique Convert - Serge Urrea

La CFE-CGC a répondu aux informations de notre tract '*Tempus Omnia Revelat*¹'; tract dans lequel le SICTAME a rendu public le financement par l'employeur de logement de fonction ou de nuits d'hôtel et le remboursement de repas sur notes de frais pour des permanents syndicaux CFE-CGC et CFDT (dont la mise à disposition du coordinateur CFE-CGC d'un appartement de fonction à Neuilly-sur-Seine depuis des années !)

De nombreux salariés ont été choqués et attendent une réponse officielle de la direction face à de telles libéralités. Quelle crédibilité accorder dès lors à l'employeur qui, d'un côté, prône l'éthique et la lutte anti-corruption et, de l'autre, accorde de tels avantages à des permanents syndicaux CFE-CGC et CFDT ???

Confrontée à de telles révélations, la CFE-CGC tente de « noyer le poisson » : profitant du manque de connaissance des salariés sur le cadre juridique de l'activité syndicale, elle essaie de les désinformer (*voir communication de la CFE-CGC ci-contre*).

Voici nos commentaires sur quelques-unes des affirmations de la CFE-CGC, telles que par exemple :

Récemment le Sictame (syndicat uniquement présent chez Total)

Faux : En 2004, le SICTAME a adhéré à l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes - www.unsa.org), syndicat national qui connaît la plus forte croissance au niveau national. Le SICTAME participe ainsi au débat national ainsi qu'au développement du pôle Industrie de l'UNSA, avec notamment l'obtention de la représentativité pour les branches Pétrole (CCNIP) et Négoce des combustibles solides, liquides, gazeux, produits pétroliers.

Aménagement de poste, de quoi parle-t-on ?

Les coordinateurs qui habitent en province sont amenés à passer beaucoup de temps au siège à La Défense. Ils sont alors hébergés à l'hôtel ou en appartement si cela revient moins cher, avec prise en charge de leurs frais de mission.

Faux. En réalité, le salarié coordinateur CFE-CGC a été transféré et muté de son entreprise d'origine en Lorraine (branche pétrochimie) chez Total S.A., au siège à La Défense. Il y travaille et y a son bureau depuis

¹ http://www.sictame-unsatotal.org/upload/tracts/2017-06-08_Le_SICTAME_vous_informe_tempus_omnia_revelat.pdf

2010 ; il est élu au Comité d'établissement « Siège », au Comité central d'entreprise de l'UES AGSH et exerce un mandat de délégué du personnel titulaire à l'établissement Siège ! Il ne peut donc plus être question de « mission » ! Comme de nombreux autres salariés mutés en région parisienne, ce salarié peut faire le choix de venir habiter seul en région parisienne alors que sa famille reste en province. Mais dans ce cas, pourquoi ce permanent CFE-CGC, ainsi que d'autres permanents syndicaux CFDT, seraient-ils, parmi les salariés ainsi mutés, les seuls à bénéficier de la prise en charge par la direction de leurs frais de logement et de restauration en région parisienne comme s'ils étaient en mission, et ce depuis des années ?

Par ailleurs, l'adresse fournie à l'employeur par le coordinateur CFE-CGC n'est pas en « province », mais au Luxembourg ! Cette information, qui interroge, n'a fait l'objet d'aucun démenti ni de commentaire ; la CFE-CGC considère-t-elle que le Luxembourg est une province de la France ?

L'indépendance des ces coordinateurs « logés » est-elle menacée ?

Leur indépendance serait menacée s'il y avait un enrichissement personnel. Etre logé n'en est pas un puisque les coordinateurs conservent à leur charge les frais liés à leur logement en province. Comme tout salarié en mission, les coordinateurs sont remboursés sur note de frais suivant les règles en vigueur dans le Groupe.

Vrai : Bien sûr, l'indépendance des coordinateurs serait menacée s'il y avait un enrichissement personnel ! Mais n'est-ce pas le cas lorsque le coordinateur est transféré artificiellement d'une filiale de la chimie vers la holding Total S.A., avec ① des salaires et des bonus de « Total S.A. », ② des niveaux d'intéressement/participation sensiblement différents, ③ des enveloppes CE plus importantes, ④ un appartement de fonction à Neuilly et ⑤ des repas gratuits midi et soir, et ceci pendant plusieurs années ?

Faux : « Etre logé n'en est pas un [enrichissement personnel] » : être logé par l'employeur est un enrichissement dans la mesure où les autres salariés mutés ne bénéficient pas d'un tel traitement. Par ailleurs, pourquoi la CFE-CGC ne demande-t-elle pas, comme le fait le SICTAME, que tous les salariés mutés reçoivent les mêmes prestations et ne soient plus discriminés par rapport aux permanents CFE-CGC et CFDT ?

Faux : « Comme tout salarié en mission, les coordinateurs... ». Mais comment est-il possible que le coordinateur CFE-CGC soit considéré comme étant en mission à Paris alors qu'il est élu CE, CCE et délégué du personnel titulaire à l'établissement Siège à Paris la Défense ? C'est un fait irréfutable ; les coordinateurs CFE-CGC et CFDT ne sont en aucun cas en mission ; ils ont été transférés et mutés chez Total S.A. au siège et ont été gratifiés à cette occasion de beaucoup d'avantages : **pourquoi la CFE-CGC ment-elle en affirmant que son coordinateur est en mission à La Défense alors qu'il y a été muté il y a de nombreuses années ?**

*

Suite à la demande du SICTAME de cesser le traitement discriminatoire entre les salariés « lambda » mutés à Paris et des permanents syndicaux également mutés (voir l'éditorial de l'Alerte Nouveauté du SICTAME n° 23²), la direction a convoqué une réunion le 11 juillet dernier à laquelle les délégués syndicaux centraux (DSC) de la CFE-CGC et de la CFDT, pourtant invités, ont préféré ne pas se rendre. Le SICTAME avait envoyé à la direction, avant cette réunion, une vingtaine de questions dont beaucoup n'ont pas reçu de réponse...

A ce jour, la direction maintient sa position et refuse d'admettre qu'il existe une situation discriminatoire.

Le SICTAME, quant à lui, continuera de chercher, dans le cadre d'un dialogue constructif avec la direction, une solution permettant de mettre un terme à de telles pratiques qui, en créant des situations discriminatoires et injustifiées, jettent le discrédit sur le travail que d'autres représentants du personnel effectuent avec conscience et probité.

Pour une moralisation de la vie syndicale, rejoignez-nous !!!



Suivez nous sur

<http://www.sictame-uns-total.org/fr>

<https://twitter.com/sictame>

Souscrivez également à notre **bulletin électronique**
en écrivant à

holding-amont.sictame-uns-ues@total.com

SICTAME-UNSA-TOTAL

- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Michelet La Défense Bureau B RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)

² <http://www.sictame-uns-total.org/media/70324b1c05e8e2959b2a222ff042b347>